

Regard sur le Numérique



Focus thématique

« Souveraineté numérique,

choix de société et monde du libre



Le 17 mai 2021, Bruno Lemaire ministre de l'Économie française, annonce la création du label « Cloud de Confiance », qui viendra compléter le secnumcloud délivré par l'ANSSI1 et garantir aux lois extraterritoriales l'imperméabilité et en particulier au Cloud Act ou au Foreign Intelligence Surveillance Act américain (qui permettent gouvernement au américain, d'exiger de ses entreprises, y compris celles implantées à l'étranger, de lui donner accès aux données que ces dernières hébergent). La mise en place du label « Cloud de confiance » fait partie d'un triptyque, complété par la politique « Cloud au centre » pour les administrations et la mobilisation du Plan France relance, qui vise à doter la France d'outils, lui

permettant de reconquérir une certaine souveraineté numérique.

Cet engagement du gouvernement français est la conséquence à la fois de différents événements tel que le scandale Cambridge Analytica et de choix très discutés tels que le choix de Microsoft pour l'hébergement du Health Data Hub ou, dans un autre domaine, de la contractualisation avec l'Education Nationale, et qui pose les questions de l'utilisation des données par les entreprises, de la protection des données (question à laquelle tente de répondre le RGPD²), de la souveraineté des Etats Européens, et donc de la France, sur les questions numériques et par extension de l'ingérence des géants du numérique quels qu'ils soient dans les choix sociétaux.

Mais on observe d'ores déjà dans le vocabulaire une certaine prise de conscience (Ou un certain renoncement ?) de l'État français, sur le fait que le retard accumulé en matière numérique, ne pourra être rattrapé et que le système mis en place devra être fait avec les géants Américains, puisque l'expression « Cloud de Confiance » vient remplacer le précédent choix de « Cloud souverain ».

Dans quelle mesure, les monopoles détenus par les entreprises du numérique posent problème aux Etats européens ? Pourquoi ces Etats se sentent en danger ? Et quelles solutions peuvent être envisagées pour garantir à la population française et européenne ses propres choix de société ?

1

Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

² Réglement Général sur la Protection des Données

La domination des GAFAM³, NATU⁴, BATX⁵ quels impacts pour la société française et la diversité mondiale ?

Difficile aujourd'hui d'utiliser un quelconque outil numérique, sans passer par un logiciel propriétaire détenu par l'un des mastodontes du numérique.

La domination technique de ces grandes entreprises, et la façon dont ils utilisent cette domination (en imposant une certaine façon de penser à travers des algorithmes construit en fonction d'une vue unilatérale des comportements que doivent avoir les utilisateurs par exemple), influence les modes de vie au niveau économique, mais également, et ce, de façon inquiétante, au niveau politique et social.

On pourrait se demander en quoi il peut être problématique d'utiliser des outils numériques performants, souvent en partie gratuits (du point de vue financier) et qui, généralement, simplifie le quotidien, la communication, l'accès à l'information... Pourquoi cette domination, pourrait-elle être inquiétante, puisque l'efficacité des propositions des grandes entreprises du numérique a permis une évolution du maillage de la connaissance, des échanges internationaux, plus importants...

Une des réponses se situe au niveau des données, ou plus exactement au niveau de l'utilisation des données récupérées par ces grandes entreprises. L'usage par un ensemble (souvent important) d'un même logiciel, d'une même application, permet, par analyse du grand nombre de traces que chaque personne laisse de manière consciente ou inconsciente (données d'utilisation, mais également géolocalisation ou par déduction, penchant politique, niveau d'étude, cercle amical et professionnel...), de déduire des comportements et donc de pouvoir les influencer dans un but commercial et mercantile.

En parallèle, les GAFAM et autres grandes structures du numérique, ont une telle avance technologique et génèrent tellement de bénéfices, qu'ils peuvent se permettre d'absorber toute nouveauté pour maîtriser une éventuelle concurrence et maintenir leur suprématie.

Leur puissance est telle, que les tentatives de régulation du marché faite par les Etats, en infligeant des pénalités financières, n'ont qu'un effet très limité et ne permettent pas de rétablir un équilibre.

Mais cette domination de quelques grands groupes, pose d'autres interrogations sur leur pouvoir affiché ou sous-jacent.

En 2013, Google rachetait Waze, application GPS⁶ communautaire. Son efficacité est telle, qu'elle remet en question dans certaines villes françaises, des choix d'aménagement. Choix qui ont été fait de manière démocratique, votés en Conseil Municipal. Autre exemple plus récent, Facebook envisageant de créer sa propre cryptomonnaie.

Pour aller plus loin, notre système français est construit autour des fonctions régaliennes de l'État. C'est en effet l'État qui est en charge de la sécurité intérieure et extérieure, qui vote le budget, gère les finances, émet la monnaie, définie le droit et rend la Justice.

Les choix dans ces domaines sont discutés, débattus, pris par des personnes élues par la population et donc choisis en fonction de valeurs qui définissent la société dans laquelle souhaite vivre les citoyens.

Mais qu'en est-il réellement aujourd'hui?

En effet, et lorsque l'on considère en particulier les réseaux sociaux, les algorithmes sont construits pour nous donner à voir les articles, post, commentaires... Avec lesquels nous sommes plutôt d'accord (puisque c'est vers ces contenus que nous nous dirigeons naturellement et par conséquents ceux pour lesquels nous serons le plus exposé à la publicité, génératrice de revenus pour la plateforme).

³ Acronyme désignant les entreprises Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft

⁴ Acronyme désignant les entreprises Netflix, Airbnb, Tesla et Uber

⁵ Acronyme désignant les entreprises Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi

⁶ Global Positioning System

Or, cette façon d'orienter nos choix, est aussi utilisée pour influencer nos choix politiques (cf. le scandale Cambridge Analytica ou les « Macron leaks » durant l'élection de 2019). Alors quid du système démocratique ?

La façon même de construire l'architecture de l'information et de nous en donner l'accès, a une influence sur les orientations de la population.

Lawrence Lessig l'évoquait déjà au début des années 2000 dans son article, puis son livre « Code and other laws of cyberspace » où il expliquait : « La question n'est donc pas de savoir qui décidera de la manière dont le cyberespace est régulé : ce seront les codeurs. La seule question est de savoir si nous aurons collectivement un rôle dans leur choix – et donc dans la manière dont ces valeurs sont garanties – ou si nous laisserons aux codeurs le soin de choisir nos valeurs à notre place [...] nous devrions examiner l'architecture du cyberespace de la même manière que nous examinons le fonctionnement de nos institutions.

Si nous ne le faisons pas, ou si nous n'apprenons pas à le faire, la pertinence de notre tradition constitutionnelle va décliner. Tout comme notre engagement autour de valeurs fondamentales, par le biais d'une constitution promulguée en pleine conscience. Nous resterons aveugles à la menace que notre époque fait peser sur les libertés et les valeurs dont nous avons hérité. La loi du cyberespace dépendra de la manière dont il est codé, mais nous aurons perdu tout rôle dans le choix de cette loi. »

Par la centralisation de leur système, et en imposant un modèle unique et descendant, sans concertation, les grandes entreprises du numérique astreignent à une domination sociale la population mondiale.

Les outils mis à disposition par les GAFAM et autres, ne servent pas émanciper la population, comme le souhaitait l'utopie de départ d'Internet, mais plutôt enferment dans des courants de pensée (les algorithmes maintenant les utilisateurs dans une certaine bulle informationnelle), qui, en analysant les comportements, influent sur les choix (y compris politique).

Les plateformes fabriquent de la norme sociale en imposant leur point de vue, les règles qu'imposent les réseaux sociaux par exemple, modifie les comportements, sans que ces choix n'aient été collectivement discutés (choix de ce qui est censuré, de ce qui ne l'est pas, mise en avant de certains contenus en fonction de son potentiel à générer de l'engagement...).

« Les GAFAM sont une concentration économique, politique et sociale, c'est à dire que les outils qui sont proposés sont des outils qui sont pensés de façon très concentrée qu'on n'arrive plus à discuter collectivement, mais qui en plus contraignent nos pratiques collectives, sociales et politiques. [...] Cette domination économique contrevient aux droits humains fondamentaux pour lesquels nos pays se sont battus » (Laura Aufrère).

La souveraineté numérique, quels enjeux pour la France et l'Europe?

Bien que la notion soit apparue dès 2006 dans un article de Laurent Sorbier et Bernard Benhamou ⁷, la notion de souveraineté numérique n'a été définie qu'en 2019 par le Sénat : « La souveraineté numérique désigne la « capacité de l'État à agir dans le cyberespace », à le réguler et à peser sur l'économie numérique ».

Cette prise de conscience paraît tardive au regard de l'influence des grands monopoles numériques aujourd'hui. Or, se poser la question de la souveraineté numérique, c'est se poser la question des choix que peuvent faire les peuples sur leur quotidien et sur leur avenir, puisque le numérique se développe dans tous les pans de la vie des personnes, que ce soit pour le travail, la santé, l'économie, l'éducation, l'exercice de la citoyenneté, la communication, les loisirs...

Pour Bernard Benhamou, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique, l'enjeu pour la France et l'Europe est de trouver une solution qui se trouverait entre la proposition américaine, basé sur un capitalisme agressif et la proposition chinoise qui commence à s'exporter, de contrôle social.

« Aujourd'hui, l'Europe doit se tenir à égale distance de deux risques technologiques majeurs. Le premier est celui que l'universitaire américaine Shoshana Zuboff appelle le «Capitalisme de surveillance» dans lequel les GAFA devenus «hyperdépendants» aux données des usagers transforment la société en réduisant le libre arbitre de ses usagers-consommateurs (The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power, Public Affairs, New York, 2019)

Le second volet du risque que doivent contenir les pays de l'Union européenne correspond à la vision orwellienne de la surveillance de masse mise en place par le gouvernement chinois avec le «Crédit social». Ce dispositif repose sur la notation des citoyens chinois avec une note à trois chiffres pour évaluer leur «comportement» social et politique. Une note trop basse empêche les citoyens chinois d'accéder à des libertés aussi fondamentales que se déplacer en train ou en avion ou obtenir un crédit… »

Actuellement, la France se sent plutôt menacée par la puissance numérique venant des États-Unis, vivant parfois la situation comme étant du « colonialisme numérique » (Catherine Morin-Desailly, «L'Union européenne, colonie du monde numérique ?» Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes, no443 (2012-2013), 20 mars 2013)), où le pays doit se soumettre aux exigences poussées par les entreprises d'un autre État, n'étant pas en capacité de proposer une réponse suffisamment puissante et de qualité.

Cette soumission s'exprime par une dépendance à des outils numériques performants, mais qui ne respectent pas les valeurs, les lois, et les droits associés au travail, négociés socialement à travers son système démocratique (exemples d'Uber ou d'Airbnb).

Cette forme d'ingérence, va plus loin, lorsqu'elle influe sur des élections et pose question lorsque des réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, décident, de façon unilatérale, sans concertation de « déplateformiser » des représentants politiques (exemple de Donald Trump sur la fin de son mandat). Car, même si le fond de cette prise de décision pourrait être compris comme louable, le problème se situe au niveau de la centralisation des décisions et de la non-concertation démocratique.

Les enjeux sont donc forts pour la France et l'Europe, puisque la souveraineté numérique vise à préserver les valeurs qui constituent la spécificité des nations européennes.

Mais la lutte entamée au niveau du droit à travers le RGPD n'est pas suffisante, car la position de l'Europe ne peut pas être uniquement en réaction à des attaques directes ou indirectes.

Une réponse spécifique doit être construite, des solutions d'hébergement des données respectueuses des données personnelles et sensibles doivent notamment être trouvées (après l'échec français du projet Andromède, un autre projet est actuellement travaillé avec l'Allemagne GAIA-X), pour pouvoir relocaliser les données des Européens dans des data-centers situés en Europe et détenus par des entreprises soumises aux règles européennes.

Or, un des points d'accrochage de cette démarche, est que Microsoft s'est déjà positionné pour participer au projet, ce qui prouve une nouvelle fois la difficulté à se détacher des grands noms du numérique, y compris dans l'idée d'une construction de solutions visant à s'en affranchir.

Les propositions du monde du libre

Vouloir reprendre une « souveraineté numérique » signifie donc pour la France, de rattraper un retard considérable, sans avoir les moyens colossaux dont disposent les géants du numérique. Une démarche qui paraît compliquée.

Mais, pour le monde du logiciel libre, à travers la voix de Pierre-Yves Gosset, délégué général de Framasoft, il est tout de même possible de reprendre une autonomie, en s'appuyant sur la longue expérience de l'Éducation Populaire, en travaillant sur la décentralisation du numérique au niveau européen et en favorisant le monde du logiciel libre qui agit en faveur d'une émancipation quant à l'installation, le développement et la gestion de ses propres services numériques.

Pour les militants du monde du libre, l'avantage du numérique libre est qu'il porte une éthique, qu'il a un projet politique et un but social.

En résumé, l' « objet » numérique n'est plus au centre, c'est l'humain qui redevient le socle du progrès.

Pour mettre en œuvre ce projet politique tout autant que numérique, le monde du libre vise la mise en valeur d'une société de contribution (à la différence d'une société de consommation). Une société qui favoriserait le lien, le respect des personnes (à travers le respect de leurs données notamment), ou chacun pourrait participer à la construction, par le débat, l'échange, la participation et le choix.

Pour cela, la première étape serait de décentraliser le numérique, car en dispersant les sources et en maillant le territoire, il est possible de redonner un pouvoir de choix et de lutter contre la construction monopolistique.

Ensuite, de réglementer, car sans la loi, même lorsque c'est compliqué, il est impossible de garantir le maintien d'une vision sociétale. Réglementer et exiger l'accès aux algorithmes. Pour Bernard Benhamou, « un autre instrument de régulation des plateformes sera lié à l'analyse des algorithmes qu'elles mettent en œuvre.

En effet, la transparence vis-à-vis du «code» des algorithmes et en particulier ceux qui traitent les données personnelles pourrait bientôt devenir un impératif pour les sociétés démocratiques. Ce qui fait dire à Frank Pasqual de l'université du Maryland : «Exiger la transparence de la part des industriels des technologies n'est que la première étape. Pour qu'une société soit lisible par ses citoyens, elle doit s'assurer que les décisions cruciales de ses plus importantes entreprises sont justes, non-discriminatoires et aussi qu'elles sont contestables. Les acteurs de la Silicon Valley et de Wall Street doivent accepter autant de responsabilité qu'ils en imposent aux autres…» (Black Box Society, Harvard University Press, 2015) »

Et enfin, d'éduquer, car pour permettre à une population de changer des habitudes et des pratiques ancrées dans leur quotidien, il faut qu'elle comprenne, mais également qu'elle ait pu expérimenter dans son processus de formation d'autres forme d'outils et de pratique, qu'elle puisse avoir la liberté d'étudier, d'adapter et d'utiliser le code pour ne serait-ce que connaître ce qui est possible et pouvoir ensuite faire des choix plus éclairés.

Pour conclure, le problème n'est pas le changement d'outils, mais le changement de la Vision du Monde que les monopoles souhaitent imposer.

Les propositions du monde du logiciel libre peuvent être intéressantes autant que pertinentes, mais les logiciels libres restent confidentiels comparés à l'omniprésence des logiciels propriétaires des grands groupes.

Un fort travail de médiation est à mener avant qu'une part importante de la population et des entreprises françaises et européennes ne porte, ne serait-ce qu'un intérêt minimal, à la question de la souveraineté numérique et prenne conscience de la possibilité de reprendre une partie d'autonomie en se tournant vers d'autres outils que ceux conçus par les GAFAM.

De plus, comment remobiliser une population sur la question des choix politiques, lorsque celle-ci ne voit pas son intérêt ou peine à se mobiliser pour voter.

En parallèle, la question du temps rentre aussi en jeu. L'arrivée du numérique a modifié la relation au temps et a raccourci celui de la prise de décision. Or, cela désavantage clairement la France et l'Europe, qui s'inscrit dans un processus démocratique plus long, puisque impliquant un plus grand nombre d'instances. On a vu également, à travers les décisions d'hébergement du Health Data hub ou de la contractualisation de la DGSI avec l'entreprise américaine Palantir que, faute de temps pour construire une réponse française, les structures se tournent vers des solutions qui vont à l'encontre des valeurs du pays pour pouvoir maintenir le service.

Une voie est définitivement à construire pour permettre à la France et l'Europe de faire valoir ses intérêts et de reprendre auprès de grandes entreprises soutenues par des États souhaitant imposer leurs visions sociétales au détriment de la pluralité et parfois des Droits de l'Homme, si ce n'est leur souveraineté au minimum leur autonomie.

Les pistes proposées par le monde du libre sont à explorer, mais à également remettre dans un contexte européen où chaque nation a des intérêts qui peuvent grandement différer.

Ressources

Souveraineté numérique

- P. Bellanger, « La souveraineté numérique », Institut Diderot, Paris, juin 2019, 52p
- B. Benhamou, « La Souveraineté Numérique : un enjeu stratégique pour l'Europe | Institut de la souveraineté numérique », 2017. http://souverainetenumerique.fr/edito
- B. Benhamou et L. Sorbier, « Souveraineté et réseaux numériques », Politique etrangere, vol. Automne, no 3, p. 519-530, 2006.
- B. Benhamou, « Souveraineté numérique : quelles stratégies pour la France et l'Europe ? », Vie publique. fr, oct. 27, 2020. https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276126-souverainete-numerique-quelles-strategies-pour-la-france-et-leurope
- A. Blandin-Obernesser, Droits et souveraineté numérique en Europe. Bruylant, 2016. https://hal-univ-rennes1.archives-ouvertes.fr/hal-01271734
- H. L. Crosnier et P. Vidal, « Le rôle du numérique dans la redéfinition des communs urbains », netcom, no 31-1/2, p. 09-32, avr. 2017, https://journals.openedition.org/netcom/2598#:~:text=Le%20 num%C3%A9rique%20sert%20la%20ville,imaginer%20une%20ville%20en%20commun.
- G. Germain et P. Massart, « Souveraineté numérique », Etudes, vol. Octobre, no 10, p. 45-58, sept. 2017.
- F. G'sell, « Qu'est-ce que la souveraineté numérique ? », juill. 09, 2020. https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/2020/07/09/quest-ce-que-la-souverainete-numerique/
- P. Noro, « Le cloud souverain est de retour : généalogie d'une ambition emblématique de la souveraineté numérique en France ». https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/2020/07/20/cloud-souverainete-numerique/
- P. Noro, « Au-delà du « sovereignty-washing » : 3 questions à Bernard Benhamou sur le cloud souverain en France », sept. 02, 2020. https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/2020/09/02/au-dela-du-sovereignty-washing-3-questions-a-bernard-benhamou-sur-le-cloud-souverain-en-france/
- A. Piquard, « Le défi de la souveraineté numérique », Le Monde.fr, avr. 22, 2021. https://www.lemonde.fr/ idees/article/2021/04/22/le-defi-de-la-souverainete-numerique 6077608 3232.html
- P. Türk, « Définition et enjeux de la souveraineté numérique », Vie publique.fr, sept. 14, 2020. https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276125-definition-et-enjeux-de-la-souverainete-numerique
- P.Türk, « La citoyenneté à l'ère numérique », Revue du droit public n°3 page 623, mai 5, 2018 https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-02491660/document

Logiciel Libre

- F. Débès, « Souveraineté numérique : le cri d'alarme du logiciel libre français », Les Echos, mai 31, 2021. https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/souverainete-numerique-le-cri-dalarme-du-logiciel-libre-français-1319474
- R. Di Cosmo, S. Fermigier, et C. Thomas, « Enjeu de souveraineté numérique, le logiciel libre mérite les moyens d'une véritable stratégie publique », janv. 17, 2021. https://www.epi.asso.fr/revue/articles/a2103e.htm
- M. Meyer et F. Montagne, « Le logiciel libre et la communauté autorégulée », Revue d'economie politique, vol. Vol. 117, no 3, p. 387-405, 2007.

Actualités

- J. Lausson, « La France confirme que son hub de données de santé quittera les serveurs de Microsoft », Numerama, mai 17, 2021. https://www.numerama.com/tech/711782-la-france-confirme-que-son-hub-de-donnees-de-sante-quittera-les-serveurs-de-microsoft.html
- M. Pollet, « La France présente sa feuille de route pour un cloud « souverain » et « de confiance » », www.euractiv.fr, mai 17, 2021. https://www.euractiv.fr/section/economie/news/la-france-presente-sa-feuille-de-route-pour-un-cloud-souverain-et-de-confiance/.
- P. Grüll et S. Stolton, « Gaia-X, les premiers pas d'un écosystème des données européen », www.euractiv. fr, juin 05, 2020. https://www.euractiv.fr/section/economie/news/gaia-x-les-premiers-pas-dun-ecosysteme-des-donnees-europeen/